

**Q009NC - Fourniture et Pose d'ouvrages, de mobiliers, leur suivi et leur entretien sur le  
Domaine Public Fluvial**

**Réponse aux questions des candidats**

**Question 1**

**S'agissant d'un marché a bon de commande pouvez-vous indiquer une commande type en exemple ? En effet ceci a un impact sur les prix en fonction des quantités par exemple 500m<sup>2</sup> de stabilisé sur une seule zone ou 100 fois 5m<sup>2</sup> ?**

**Réponse 1**

Le stabilisé ne sera jamais commandé seul. Il sera toujours en lien avec la pose de mobiliers.

Il peut concerner le cheminement pour aller du chemin de halage au mobilier ainsi que le sol sous le mobilier et son pourtour.

Les commandes peuvent donc varier d'un chantier à l'autre.

Exemple d'un commande type :

- Fourniture et pose de 3 tables + 2 lisses + 1 banc
- Fourniture et mise en place de revêtement en sable stabilisé sous les mobiliers (tables et banc) étendu à 1 mètre autour de ceux-ci (environ 60 m<sup>2</sup>)
- Cheminement de 10 ml par 1,50 m du chemin aux tables à savoir 15 m<sup>2</sup> \* 3

Par ailleurs, il est rappelé qu'un DQE estimant les commandes prévisionnelles sur cet accord-cadre est à compléter dans l'offre des entreprises.

**Question 2**

**Les accessoires vélo (chapitre 4) se pose sur uniquement sur enrobé ou béton, pouvez-vous précisez quel sera le type de support existant ?**

**Réponse 2**

Conformément à l'article 6.1 du CCTP « *il est demandé le chiffrage de la préparation des terrains comme pour les mobiliers, d'assurer les fondations ou la chappe de béton accueillant l'accessoire et de proposer un tarif de l'accessoire désiré.* »

L'entreprise doit donc prévoir la création du support dans son offre financière.

**Question 3**

**Nous sollicitons un report au 07/05. Réalisant actuellement le mobilier du Canal de Nantes à Brest, l'arrêt de notre directeur et la surcharge de travail y étant liée m'empêchent de finaliser une offre à la hauteur de vos exigences.**

**Réponse**

Suite à la demande d'un candidat la DLRO a été décalée au 13 mai 2026 à 17h00. Le règlement de la consultation (page de garde) a été modifié en ce sens et déposé sur la plateforme Atexo du Département de Loire-Atlantique.

**Question 4**

**Nous venons d'apprendre (la veille du dépôt) un report de délai, suite à une question et pourtant nous ne voyons aucune question dans ce sens.**

**Réponse**

Il a été décidé de décaler la date limite de remise des offres (DLRO) au 13 mai 2026.

**Question 5**

**Est-ce que les quantités du DQE sont une bonne représentation des besoins annuel ?**

**Réponse**

Les quantités indiquées dans le DQE (Détail Quantitatif Estimatif) correspondent à **une estimation** des commandes sur la **durée totale du marché, soit 4 ans**.